



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
DE SECOURS DES ALPES-MARITIMES

Extrait des délibérations
du conseil d'administration

Séance du 15 juin 2023

Président de séance : Monsieur Charles Ange GINESY

Présents :

Titulaires : Monsieur Yannick BERNARD, Monsieur Anthony BORRE, Monsieur Jean-Pierre DERMIT, Monsieur Pierre DONADEY, Monsieur Charles Ange GINESY, Monsieur Gérard MANFREDI, Alexandra MARTIN, Monsieur Michel ROSSI, Monsieur Jean THAON, Monsieur Auguste VEROLA.

Suppléants : Monsieur Jean-Jacques CARLIN, Monsieur Didier CARRETERO, Monsieur Bernard DELIQUAIRE, Madame Céline DUQUESNE, Monsieur Bertrand GASIGLIA, Madame Vanessa LELLOUCHE, Madame Michèle OLIVIER,

Procurations : Monsieur Xavier BECK à Monsieur Gérard MANFREDI, Monsieur Philippe PRADAL à Monsieur Anthony BORRE, Monsieur Roger ROUX à Monsieur Charles Ange GINESY.

RAPPORT N° 23-17 - Tableau des effectifs

Le présent rapport concerne la gestion des ressources humaines du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes (SDIS 06).

En application du code général des collectivités territoriales et des textes réglementaires relatifs au statut de la fonction publique territoriale, je vous propose d'adopter les mesures suivantes :

I - CRÉATIONS D'EMPLOI DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES (PAT)

Dans la perspective des avancements 2023 des personnels administratifs et techniques, il vous est proposé de créer le poste suivant :

- 1 poste d'attaché principal

Dans le cadre des adaptations de l'effectif du service départemental d'incendie et de secours nécessaires à son bon fonctionnement et du parcours professionnel des agents, il vous est proposé de créer les postes suivants :

- 7 postes du cadre d'emploi des adjoints administratifs,
- 2 postes du cadre d'emploi des agents de maîtrise,
- 2 postes du cadre d'emploi des adjoints techniques.

Afin de conserver des effectifs constants, les anciens postes occupés par les agents bénéficiant d'une promotion seront supprimés lors de la prochaine réunion du comité social territorial.

II - RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL DE CATÉGORIE A

A l'instar de tous les établissements publics, le service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes (SDIS 06) doit intégrer la transformation numérique à ses modes de fonctionnement.

En l'absence de fonctionnaires correspondant au profil dans ses effectifs pour assurer cette mission, le SDIS 06 a lancé une procédure de recrutement externe.

Cet emploi a fait l'objet d'une ouverture d'offre d'emploi auprès du centre de gestion, en qualité de chef de projet transformation numérique, sous la référence O06230200948339.

Parmi les candidats ayant répondu à cette vacance de poste, une personne a été invitée à participer à une commission de sélection, le 16 mai 2023.

Cet agent disposant du niveau d'études et des compétences adaptées au poste recherché, son profil a été retenu.

Dans ce cadre, il convient de préciser :

1 - Le motif invoqué :

Tenant compte de :

- La nature des fonctions et des besoins du service ;
- La nécessité de piloter le projet de modernisation numérique du SDIS ;
- L'obligation d'analyser les bénéfices et suggérer des améliorations d'implémentation des outils « Microsoft 365 » ;
- La nécessité de mettre en place une préparation à la mise en œuvre des systèmes informatiques et un accompagnement au changement ;
- La nécessité d'assurer le bon fonctionnement et la maintenance des applications ;

Il est aujourd'hui nécessaire de recruter, pour les besoins du groupement fonctionnel numérique et système d'information, un chef de projet transformation numérique.

2 - La nature des fonctions :

L'agent recruté sur cet emploi, sera chargé d'assurer :

- Le pilotage du projet de modernisation numérique et en particulier la mise en place des nouveaux outils ;
- Le déploiement et la gouvernance des usages de la plateforme Microsoft 365 ;
- La fonction de référent pour l'usage de Microsoft Power Platform ;
- L'analyse des bénéficiaires et le pilotage des projets d'amélioration ou d'implémentation d'outils M365 ;
- L'établissement des propositions dans la construction et la mise en œuvre de l'accompagnement au changement ;
- La communication sur les enjeux et les finalités du projet ;
- L'analyse des besoins et la validation du cahier des charges ;
- Le chiffrage des solutions et le respect du planning et des échéances ;
- Une participation à la rédaction de spécifications techniques et procédures de livraison ;
- La réalisation des paramétrages à partir de spécifications fonctionnelles ;
- Le développement des tests applicatifs, la définition et la réalisation des procédures de tests techniques, de tests d'intégration et de recette de ces développements ;
- La rédaction des documentations techniques à destination du service informatique client et la documentation destinée aux utilisateurs ;
- Le bon fonctionnement et la maintenance des applications de son domaine.

3 - Le niveau de recrutement :

Pour accéder à cet emploi, un degré d'études de niveau Bac + 5 en informatique est requis ainsi qu'une bonne connaissance de la démarche de transformation numérique, plus particulièrement l'environnement Microsoft 365.

4 - Le niveau de rémunération :

- Grade correspondant : grade d'ingénieur territorial.
- Indice : compte tenu du parcours de l'intéressé, l'indice de rémunération peut être fixé par référence au 1er échelon du grade d'ingénieur, c'est à dire l'Indice Brut 444 – Indice Majoré 390.

Son traitement sera automatiquement majoré lors des augmentations de traitement de la fonction publique. Cet emploi est rattaché au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux et permet, à ce titre, d'attribuer le régime indemnitaire correspondant.

Toutes modifications d'indice concernant la rémunération du contractant feront l'objet d'un avenant au contrat initial après avis du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours.

5 – La durée du contrat :

Ce contrat sera souscrit pour une durée de 3 ans.

Si ces propositions vous agréent, je vous demande de bien vouloir créer, sur les bases des précisions ci-dessus développées et conformément aux dispositions de l'article L. 332-8 2° du code général de la fonction publique, au profit du groupement fonctionnel numérique et système d'information du SDIS 06 :

- **1 emploi d'agent contractuel de catégorie A, en charge du projet transformation numérique.**

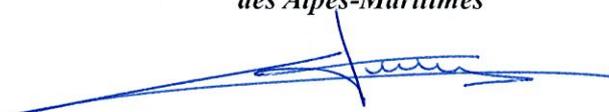
Les crédits sont prévus au budget de l'exercice 2023 (chapitre 012, article 64) et suivants.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité, décide :

- d'approuver, telles que détaillées ci-dessus (I et II), les mesures suivantes :

- créations d'emploi des personnels administratifs et techniques (PATS),
- recrutement d'un agent contractuel de catégorie A.

*Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours
des Alpes-Maritimes*



Charles Ange GINESY